



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE  
Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement  
Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE  
Téléphone : 02.99.33.34.34  
Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 11 JUN 2021  
COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier CHAUVIERE, Gisèle MARIE, Olivier VINCENT
  - DDTM : Clément ROGER
  - Chambre d'agriculture : Valérie DEBAYNAST
  - Agence de l'eau : Jean Claude SOURDIN
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du GTRAEF du 19 novembre 2020 (intégrant les compléments apportés par le SMG35)
- Point d'avancement des dossiers en cours (*Liste établie dans l'ordre d'avancement du plus avancé au moins avancé*)
  - Révision des PPC de la Bouëxière (Médreac), la Saudrais (Landujan) et Tizon (La chapelle-du-Lou-du-Lac)
  - Révision des PPC de Mernel (Mernel)
  - Révision des PPC de la Bretonnière et instauration des PPC des Drains de Fougères (Laignelet)
  - Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)
  - Révision des PPC de la Valière (Vitré)
  - Révision des PPC de la Chèze (Saint Thurial) et du Canut (Maxent)
- Points techniques :
  - Digestats de méthaniseur : échanges faisant suite à :
    - Présentation de la Chambre d'agriculture du 28 mai 2021
    - Avis Jean carré Avril 2020
  - Cultures énergétiques : Présentation Louis Kennedy stagiaire SMG 35
  - Gestion et entretien des prairies et des bandes enherbées :
    - Captage de Princé – Protocole de renouvellement de prairie permanente
- Charte PPC
- Modifications mineures sur AP de DUP PPC : Information SMG 35
- Métabolites de pesticides : présentation ARS

### **1. Validation du compte rendu du GTRAEP du 19 novembre 2020**

Le compte rendu du GTRAEP du 19 novembre 2020 intégrant les compléments apportés par le SMG 35 est validé.

### **2. Révision des PPC de la Bouëxière (Médreac), la Saudrais (Landujan) et Tizon (La chapelle-du-Lou-du-Lac)**

L'arrêté de révision des PPC a été signé le 16 décembre 2020.

Dans le cas de révision des PPC, le SMG 35 attend 2 années avant de programmer un contrôle terrain. Gisèle Marie précise qu'elle a demandé que les règles de programmation des contrôles soient revues notamment pour réduire ce délai et ainsi pouvoir vérifier plus rapidement le respect des prescriptions des nouveaux arrêtés.

Concernant le calcul des indemnités, le SMG 35 va faire appel à un bureau d'étude pour réaliser le calcul selon les règles des 2 chartes (celle signée en 2000 et celle en cours de signature). Les indemnités les plus avantageuses pour les agriculteurs seront retenues.

### **3. Révision des PPC de Mernel (Mernel)**

L'étude réalisée par l'ARS en 2019 /2020 sur les métabolites de pesticides montre une contamination du forage de Mernel par l'ESA métolachlore, métabolite de l'herbicide S-métolachlore (concentrations entre 0.28 et 0.37 µg/L).

En l'absence de traitement avec du charbon actif dans la filière de potabilisation actuelle, les 6 résultats d'analyse de l'eau traitée dépassent la limite de qualité de 0,1 µg/L pour ce paramètre (concentrations entre 0.17 et 0.32 µg/L).

Une réflexion de l'intégration de cette problématique dans le cadre des prescriptions des PPC doit être engagée à partir de septembre au niveau régional. Jean Claude Sourdin précise que les financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pourront évoluer également à partir de septembre. Compte tenu de ces éléments, Sophie Del Frate demande que le dépôt du dossier de révision des PPC à la préfecture pour l'enquête publique soit reporté pour tenir compte d'une éventuelle actualisation des prescriptions sur cette problématique.

Par ailleurs, la collectivité a engagé une étude de faisabilité pour la rénovation de la filière de potabilisation pour le traitement de l'équilibre calco-carbonique et des pesticides. L'actualisation de la filière de potabilisation pourra être intégrée à l'arrêté préfectoral de DUP des PPC.

Olivier Vincent précise que le SMG ne participera pas au financement des travaux de rénovation de la filière compte tenu que le SIAEP Les Bruyères n'est pas adhérent au SMG.

### **4. Révision des PPC de la Bretonnière et instauration des PPC des Drains de Fougères (Laignelet)**

L'étude d'impact est en cours. Une réunion de présentation est programmée le 21 juin par le bureau d'étude SAFEGE en présence du SMPBC, de la DDTM et de la DREAL.

### **5. Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)**

Olivier Vincent attend l'analyse des conséquences réalisée par le bureau d'études CALLIGEE.

Le SMG 35 a missionné la chambre d'agriculture pour faire un diagnostic prospectif avec M. Guéné sur les possibilités de pratiques culturales sur les parcelles concernées par les périmètres de protection.

## **6. Révision des PPC de la Valière (Vitré)**

Le bureau d'étude CALLIGEE a été retenu pour la réalisation des études pour la révision des PPC.

L'agence de l'eau demande que des diagnostics DPR2 soient réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude.

En parallèle, la procédure relative au captage prioritaire a été initiée et la présentation de l'aire d'étude par le bureau d'étude GRADIENT est programmée en septembre.

Le SMG 35 a réalisé une plaquette explicative des deux procédures à destination des exploitants agricoles.

## **7. Révision des PPC de la Chèze (Saint Thurial) et du Canut (Maxent)**

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage est organisé le 15 juin par la CEBR en présence d'élus, du SMG 35, de l'ARS, de la DDTM, de l'agence de l'eau et de la chambre d'agriculture.

## **8. Révision des PPC de Bonne Fontaine (Teillay)**

L'ARS DD 44 a informé l'ARS DD 35 que la demande de révision de la DUP du captage de Massérac a été déposée officiellement par la collectivité Atlantic'eau le 29 décembre 2020.

L'interdiction des phytosanitaires est sollicitée sur les périmètres de protection rapprochée.

## **9. Instauration des PPC des captages de la forêt de Villecartier (Vieux-Viel et Bazouges la Pérouse) :**

L'ARS DD 35 a reporté l'examen de l'avis de l'hydrogéologue agréé.

## **10. Demande de modification de l'AIP DUP PPC les Landes de Lambrun à Paimpont :**

L'ARS DD 35 n'a pas reçu l'avis de l'hydrogéologue agréé sur les demandes de modifications des périmètres de protection immédiat.

## **11. Signalements**

Sophie Del Frate présente 5 signalements réceptionnés par l'ARS entre mi avril et mi juin. (cf tableau signalements en pièce jointe) :

- PPC Bouëxière - saudrais LANDUJAN : Gisèle Marie a été sur site, les aménagements réalisés améliorent la situation par rapport aux captages.
- PPC Meneu – PIPRIAC : la parcelle concernée est incluse dans les PPC uniquement depuis le dernier AP de décembre 2020. Elle n'avait pas été identifiée dans le PLU de la commune.
- PPC Bois Joli – Pleurtuit : le domaine de Pomphily fait l'objet d'actes de vandalisme, la situation de ce domaine est problématique par rapport à la proximité du captage.
- PPC Saudrais - La Chapelle du lou du lac : Gisèle Marie présente la demande de la communauté de communes de St Meen Montauban de construction d'un abri de bus dans le périmètre de protection rapproché complémentaire du captage. La DDTM est sollicitée sur ce projet au titre du Code de l'environnement. Clément Roger transmettra l'information auprès de ces collègues chargés d'instruire le dossier sur l'aspect compensations. L'ARS est sollicitée au titre du Code de la Santé Publique et en particulier sur l'application des prescriptions mises en œuvre sur ce périmètre. La collectivité transmettra son dossier de demande auprès de ces 2 services.

## **12. Points techniques**

- Digestats de méthaniseur : L'état des connaissances sur cette thématique fait actuellement l'objet de travaux, la réglementation (décret socle commun sur les matières fertilisantes et les supports de culture (MFSC)) est en cours de refonte. Un point d'information sera programmé en GTRAEP à la parution de ces textes et en particulier sur la prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires par rapport à la protection de la ressource en eau.
- Cultures énergétiques (miscanthus, silphie) : cf présentation de Louis Kennedy, stagiaire au SMG 35
- Gestion et entretien des prairies et des bandes enherbées : *Point reporté*

## **13. Charte PPC**

La charte est en cours de signature au conseil départemental qui doit ensuite la transmettre à l'association des maires de l'Ille-et-Vilaine.

## **14. Modifications mineures sur AP de DUP PPC : Information SMG 35**

Gisèle Marie a informé les collectivités maîtres d'ouvrages de PPC par courrier du 28 avril 2021 de leur possibilité de demander une modification mineure de l'arrêté préfectoral de DUP.

Ces modifications peuvent concerner :

- Les dates de fauche
- Les dates de pâturage
- Les modalités d'entretien des prairies en périmètre de protection rapproché sensible.

## **15. Métabolites de pesticides : présentation ARS**

*Point reporté*

Le prochain GTRAEP est programmé vendredi 24 septembre 2021 (matin).

Ce GTRAEP sera consacré en partie à la problématique des pesticides et métabolites de pesticides en présence de Florence Fernandez de la DRAAF.